



DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA DGTPE

Numéro 2007/09 - Septembre 2007

Une nouvelle base de données institutionnelles :

« Profils institutionnels 2006 »

Nicolas MEISEL, Jacques OULD AOUDIA

UNE NOUVELLE BASE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES :

« PROFILS INSTITUTIONNELS 2006 »

Nicolas MEISEL * et Jacques OULD Aoudia**

Ce document de travail n'engage que ses auteurs. L'objet de sa diffusion est de stimuler le débat et d'appeler commentaires et critiques.

* **Nicolas Meisel** est économiste au Département de la Recherche de l'Agence Française de Développement. meiseln@afd.fr; +33-1-53-40-30-89

** **Jacques Ould Aoudia** est économiste à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (France). jacques.ould-aoudia@dgtp.e.fr ; +33-1-44-87-72-73

Remerciements

Nos remerciements vont tout d'abord à tous ceux qui, dans les Missions économiques du MINEFE et les Agences de l'AFD, ont, aux quatre coins du monde, documenté le questionnaire.

Nos remerciements s'adressent également aux membres du Comité scientifique qui suivent les travaux d'élaboration de la base de données : Guy de Monchy son Président, Patricia Augier, Agnès Benassy-Quéré, Pierre Berthelier, Eric Brousseau, Martine Carré, Jean Cartier-Bresson, Denis Cogneau, Alain Desdoigts, Beatrice Hibou, Emmanuelle Lavallée, Bertrand Du-Marais, Charles Oman, Nathalie Roux, Jérôme Sgard, Akiko Suwa-Eisenmann, Pierre Verdier.

Nous remercions pour leur soutien, leurs conseils et leurs commentaires critiques : Hervé Bougault, Reynold de la Boutetière, Philippe Bouyoux, Ambroise Fayolle, Ramon Fernandez, Pierre Jacquet, Dominique Lebastard, Robert Peccoud, Julien Rencki.

Les analyses statistiques ont été menées en collaboration avec Till Grossmass et Baptiste Thornary, stagiaires à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) et avec Sébastien Lidy, stagiaire à l'Ecole Polytechnique. Nous les remercions pour la qualité de leur travail.

Nous remercions enfin Michel Boivin, Christian Hardy, Luc Heurtaux, Marie-Thérèse Pouliquen, Claudine Salvi et Jean-Pierre Souvais qui ont rendu possible le recueil, la transmission et la codification des informations, ainsi que Dominique Pianelli chargée de l'accès à la base de données sur le site web du CEPIL.

Les auteurs restent seuls responsables des idées publiées dans ce document et des erreurs et imprécisions qui pourraient subsister dans le texte.

SOMMAIRE

Résumé / Abstract	4
Introduction	5
Section 1. Mesurer les Institutions	8
1.1. La difficulté d'aborder les institutions en économie	
1.2. Les réformes institutionnelles sont longues et complexe à mettre en œuvre	
1.3. Une définition large des institutions	
1.4. Une approche non normative	9
Section 2. Elaboration de la grille structurant le champ institutionnel et méthode de construction de la base de données	11
2.1. Structure du champ institutionnel	
2.2. L'organisation du questionnaire et l'ordonnancement des notes ne forcent pas la relation entre institutions et performances économiques	13
2.3 .Nature de l'enquête et système de notation	14
2.4. Comparaison des variables de la base « Profils Institutionnels » avec les autres indicateurs existants	15
2.5. Variables de « stock » et variables de « flux »	16
2.6. La base permet de créer de nombreux indicateurs par agrégation des variables élémentaires	
Section 3. Une première exploration de la base de données 2006	18
3.1. Caractérisation des profils institutionnels	
3.2. Quelles sont les tendances des réformes en cours ?	21
Section 4. Présentation de la base en Panel 2001-2006	23
4.1. Remarques préalables	
4.2. Présentation succincte du Panel 2001-2006 par une Analyse en Composantes Principales (ACP)	24
Conclusion	25
Références bibliographiques	26
Annexe 1 : Les 85 pays de la Base de Données 2006	28
Annexe 2 : Présentation des 132 indicateurs de la base Profils Institutionnels (110 indicateurs « de stock » et 22 « de flux »)	29

RESUME

Une base de données institutionnelles tournée vers la croissance. La prééminence grandissante des thèmes institutionnels dans l'analyse du développement économique a posé depuis le milieu des années 1990 la question de la mesure des phénomènes institutionnels. Quantité d'indicateurs ont ainsi vu le jour ces dix dernières années, mesurant le degré de liberté économique, le respect des droits de propriété, le niveau de corruption, la liberté de la presse, ...

La base de données « Profils Institutionnels 2006 » offre une batterie de 356 variables pour 85 pays en développement, en transition, et développés, représentant 90% du PIB et de la population de la planète. Une première version de la base, éditée en 2001, couvrait 51 pays. La prochaine enquête aura lieu en 2009. Ce document détaille les hypothèses de départ, la méthode d'élaboration et les résultats d'une première exploration statistique de la base.

« Profils Institutionnels » procède d'un certain nombre de choix qui la distinguent des autres bases de données institutionnelles. Premièrement, elle est orientée vers l'analyse du lien entre institutions et développement. Elle offre des indicateurs permettant d'explorer les ressorts du décollage économique ou des blocages de la croissance. Elle vise à susciter le débat, à éclairer la décision, et non à produire des classements. Deuxièmement, elle couvre un champ institutionnel très large, qui dépasse celui de la « bonne gouvernance ». Troisièmement, « Profils Institutionnels » est construite de façon transparente : l'accès à l'intégralité des données qui la composent est libre¹. Les procédures d'agrégation sont également transparentes et peuvent être modifiées à la discrétion des chercheurs. Enfin, pas plus qu'aucune autre base de données traitant d'institutions, « Profils Institutionnels » ne peut prétendre à une parfaite « objectivité » : les biais potentiels sont explicités.

Mots clés : Base de données, Croissance, Développement, Gouvernance, Informel, Institutions.

Classification JEL : A0, K0, O1, O4, O57, P0.

ABSTRACT

An institutional database focused on growth. The increasing pre-eminence of institutional themes in the analysis of economic development has since the mid-1990s posed the question of the measurement of institutional phenomena. A large number of indicators have therefore come to the fore in the past 10 years, measuring such things as the degree of economic freedom, observance of property rights, the level of corruption or press freedom.

The "2006 Institutional Profiles" database offers a battery of 356 variables for 85 developing countries, countries in transition and developed countries, accounting for 90% of the world's GDP and population. A first version of the database, published in 2001, covered 51 countries. The next survey will take place in 2009. This document sets out the starting hypotheses, the method of compilation and the results of an initial statistical exploration of the database.

The Institutional Profiles database proceeds from a number of choices that distinguish it from other institutional databases. First, it is oriented towards analysis of the link between institutions and development, offering indicators making it possible to explore the mainsprings of economic take-off or factors blocking growth. It aims to stimulate debate and inform decision-making, not to produce rankings. Second, it covers a very broad institutional scope, going beyond that of "good governance". Third, the Institutional Profiles database is available free of charge and constructed in transparent fashion: the entirety of the component data can be accessed. The aggregation procedure is also transparent and can be modified at the discretion of researchers. Last, "Institutional Profiles", no more than any other database dealing with institutions, can claim perfect objectivity, but the potential biases are explicitly set out.

Keywords : database, indicators, growth, development, informal, institutions.

JEL Classification Numbers : A0, K0, O1, O4, O57, P0.

¹ La base de données « Profils Institutionnels » est accessible sur le site du CEPII et le sera prochainement sur le site de l'AFD.

En français : <http://www.cepii.fr/francgraph/bdd/institutions.htm> et en anglais <http://www.cepii.fr/anglaisgraph/bdd/institutions.htm>

INTRODUCTION²

Plusieurs phases dans l'approche du développement³

L'histoire des théories et des politiques de développement depuis 60 ans a vu évoluer les facteurs majeurs sensés offrir la clé du développement. Ce fut d'abord le *capital* pour compenser le déficit d'épargne des pays pauvres. Les taux d'intérêt, très bas voire négatifs en termes réels, ont alors conduit à des investissements hautement capitalistiques nourris par un endettement massif des pays du Sud. La deuxième phase, apparue à la suite des désordres créés par la première (suraccumulation improductive entraînant une crise des remboursements), a mis *l'équilibre macro-économique* au cœur des stratégies de développement dans les années 1980. Ce fut la période des Plans d'Ajustement Structurel qui ont rétabli les équilibres économiques dans la majeure partie des pays du Sud. Cependant, la croissance des pays en développement ne s'est globalement pas redressée. La troisième phase a été tournée vers *l'ouverture et la libéralisation des marchés*. Faute de régulations suffisantes, cette ouverture a provoqué de graves crises financières dans les pays émergents et en transition.

S'étant dotés d'une stratégie autonome de développement, les pays d'Asie du Sud-Est ont effectué un décollage économique spectaculaire et se sont redressés après la crise de la fin des années 1990. Les autres continents ont été globalement marqués par une croissance faible et instable, même ceux qui, comme en Amérique latine, avaient suivi à la lettre les prescriptions d'alors. Bien peu ont amorcé un mouvement de convergence durable avec les niveaux de revenu des pays développés.

La priorité aux institutions est alors apparue au milieu des années 1990, ajoutant une nouvelle dimension aux besoins en capital, à l'équilibre macro-économique, à l'ouverture et la libéralisation des marchés. Dès lors, les stratégies de développement se sont tournées vers la dimension institutionnelle du fonctionnement des économies : les réformes institutionnelles, et notamment les réformes de bonne gouvernance, sont désormais considérées comme une priorité des stratégies de développement : « les institutions comptent ! » (voir notamment : Kaufmann *et alii*, 1999 ; Aron, 2000 ; Rodrik *et alii*, 2002 ; Jütting, 2003).

De nouveaux espaces de recherche économique

Plusieurs nouveaux champs de recherche économique se sont alors ouverts : les institutions comptent ? Oui, mais lesquelles ? Quelles réformes institutionnelles entreprendre ? Comment les programmer dans le temps ? Comment les mettre en œuvre ? S'est alors posée la question de la mesure des institutions : quels outils utiliser pour évaluer les caractéristiques institutionnelles en vue de les modifier par les réformes ?

² Ce texte présente la base de données « Profils Institutionnels ». Une première ébauche du document a été présentée au séminaire « Measuring Law » des 15-16 décembre 2006 tenu à Paris dans le cadre du programme « Attractivité Economique du Droit ». Au cours du séminaire, les principaux producteurs d'indicateurs institutionnels Banque mondiale - World Bank Institute (WBI) et Société Financière Internationale (SFI), Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), World Economic Forum (WEF), Millenium Challenge Account (MCA), et nous-mêmes, avons confronté nos approches.

³ Dans ce document, nous ne revenons pas sur l'importance prise par la question des institutions dans l'analyse économique, tant pour les pays développés qu'en développement.

Alors que les politiques macro-économiques disposent d'instruments de mesure standardisés (la comptabilité nationale, notamment), la mesure des institutions en est encore à ses balbutiements.

Par rapport à ces interrogations, les outils 'classiques' ne suffisent pas

Les grands thèmes énoncés (capital, équilibre, ouverture) avaient en commun de mobiliser comme instruments d'observation de la réalité économique des outils empruntés pour l'essentiel à l'héritage keynésien des années 1940 : la comptabilité nationale et un vecteur de prix. Or, si ces variables sont indispensables au pilotage macro-économique d'un pays, elles restent impuissantes à expliquer la croissance à long terme et ses blocages.

Jusqu'à présent, l'apport de l'analyse institutionnelle s'est effectué sans outils d'observation standardisés : il n'existe pas de cadre exhaustif et normalisé pour 'appréhender' les institutions. D'où un foisonnement d'indicateurs institutionnels, fournis par une grande variété d'acteurs (institutions financières internationales, agences de rating, fondations politiques, organisations non gouvernementales ...), aux motivations variées, conduisant à une relative diversité de propositions en termes d'objectifs, de modes d'élaboration, mais aussi de rigueur et de fiabilité.

La création d'une base de données sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés

C'est à partir des réflexions sur le rôle des institutions dans le processus de développement que le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (MINEFE - France) a entrepris de bâtir une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles d'un ensemble de pays en développement, en transition et développés. L'objectif est de contribuer à la compréhension et à la quantification des phénomènes institutionnels, et d'éclairer cet angle mort des politiques de développement que constitue le jeu des institutions.

Cette base de données constitue un nouvel outil pour éclairer la réflexion en matière de politique d'aide au développement. Mise en accès libre à la disposition des centres de recherche et des institutions de développement, elle offre également un matériau à partir duquel des recherches ultérieures permettront d'approfondir le lien entre institutions et développement.

La base créée couvre, à partir d'une approche économique, le champ le plus vaste possible des institutions. Les variables ont été construites sur la base d'indicateurs élaborés au terme d'un processus maîtrisé à toutes ses étapes par la même équipe de travail : depuis la conception du cadre d'ensemble, l'élaboration du questionnaire, le pilotage du recueil des données brutes au sein des Missions économiques du MINEFE, et, pour certains pays, par les agences locales de l'Agence Française de Développement (AFD), opérateur-pivot de l'aide publique française au développement, jusqu'à l'élaboration de la base de données à partir des réponses recueillies. Les réponses ont ensuite été traitées de manière centralisée : elles ont été confrontées aux indicateurs institutionnels déjà existants sur les champs communs, dans l'objectif de valider les réponses, d'évaluer d'éventuelles distorsions des données recueillies et de procéder à des redressements.

Deux éditions de la base de données : 2001 et 2006

- Une première enquête a été menée en 2001 sur 51 pays en développement et développés.
- La deuxième enquête a été réalisée en 2006. Elle porte sur un champ géographique élargi à 85 pays (dont les 51 pays de l'enquête 2001) et sur un champ thématique recoupant à 80% celui de la

SECTION 1. MESURER LES INSTITUTIONS

1.1. LA DIFFICULTE D'ABORDER LES INSTITUTIONS EN ECONOMIE

L'économie contemporaine s'appuie, dans sa démarche de science sociale, sur des éléments mesurés, donc quantifiés. Il y a donc un réel embarras des économistes à aborder la question des institutions, et tout particulièrement à en proposer une mesure, et ce, pour plusieurs raisons.

- Premièrement, cette question concerne des disciplines autres que l'économie : l'histoire, le droit, les sciences politiques, la sociologie, l'anthropologie...
- Elle touche au champ politique, voire au champ religieux, posant ainsi des problèmes de valeurs, de normativité (valeurs universelles *versus* identités), qui appellent une prudence particulière. Ainsi dans la plupart de leurs publications, les institutions de Bretton Woods emploient les termes de transparence, d'inclusion et de redevabilité (ou responsabilité), qui sont présentées comme valeurs universelles, et permettent ainsi d'évacuer la question du caractère universel ou non des institutions recommandées (modes de régulation, démocratie, ...).
- Face à la difficulté de quantifier les phénomènes institutionnels, les économistes se voient souvent dans la nécessité de construire des indicateurs quantitatifs à partir d'appréciations qualitatives comportant une certaine dose de subjectivité.
- Enfin et surtout, à l'inverse de la macro-économie standard qui peut s'adosser à l'outillage de la comptabilité nationale, il n'existe pas de cadre assurant la cohérence du champ des institutions. Ce champ n'est ni structuré ni borné comme peut l'être la comptabilité qui donne la mesure de toute chose à travers des prix et des quantités.

Nous nous situons ici dans le cadre de cette démarche visant à quantifier les phénomènes institutionnels. La production d'indicateurs 'capturant' les caractéristiques institutionnelles suppose l'adoption d'une définition des institutions et d'une approche globale débouchant sur une grille pertinente structurant le champ institutionnel observé. Cette structuration du champ est celle du questionnaire qui a servi à recueillir les informations brutes.

1.2. LES REFORMES INSTITUTIONNELLES SONT LONGUES ET COMPLEXES A METTRE EN ŒUVRE

Tout d'abord, il convient de situer la question des institutions dans le champ opérationnel des politiques publiques pour avoir une vision claire des objectifs de ces démarches de quantification. La comparaison entre le champ des réformes macro-économiques et celui des réformes institutionnelles illustre notre propos. Les politiques publiques se donnent les moyens d'agir sur les institutions comme sur les équilibres macro-économiques via des réformes. Toutefois, ces deux champs de réformes procèdent de démarches différentes.

Les leviers d'action des politiques d'ajustement macro-économique, qui mobilisent pour leur application un nombre d'acteurs restreint, sont clairement identifiés (politiques monétaire et budgétaire pour l'essentiel) et relativement faciles à mettre en œuvre, en termes d'économie politique. En effet, les populations qui vont en supporter le poids sont en général diffuses, peu informées et peu organisées. Sur le plan de la mesure, les effets de la politique macro-économique portent sur des variables quantifiées (déficits, inflation...) et sont donc relativement faciles à évaluer et à interpréter.

En revanche, une politique de « changement institutionnel » est beaucoup plus complexe à concevoir, décider et appliquer, car elle modifie en profondeur les équilibres socio-économiques des sociétés. Une telle politique requiert un niveau de formation élevé de la part des concepteurs mais aussi de la part de ses relais publics et privés ; elle mobilise un nombre important d'acteurs ; elle se confronte à la culture de changement d'une société (poids des traditions) ; elle heurte souvent des intérêts concentrés et organisés bénéficiant de rentes de situation ; elle oblige souvent à agir avec des outils anciens pour en forger de nouveaux (par exemple, faire appliquer des dispositifs anti-corruption par une administration corrompue).

Mesurer la qualité d'une institution ou de la mise en œuvre d'une réforme institutionnelle (l'adoption d'une loi ne garantit pas son application) ainsi que ses effets souvent diffus et étalés dans le temps, implique de saisir cette complexité.

1.3. UNE DEFINITION LARGE DES INSTITUTIONS

Nous avons adopté la définition des institutions de la Banque mondiale (1998) qui reprend celle de D. North : les institutions sont constituées de l'ensemble des règles formelles⁴ et informelles⁵ régissant les comportements des individus et des organisations. Les organisations désignent des entités regroupant des individus qui poursuivent des buts communs (entreprises, syndicats, ONG...). Dans ce contexte, les institutions structurent les incitations qui agissent sur les comportements et offrent un cadre aux échanges économiques (North, 1990).

Cette définition détermine un champ très vaste. Nous n'avons inclus dans nos indicateurs que ceux ayant un lien avec l'économie, les politiques économiques et l'économie politique.

1.4. UNE APPROCHE NON NORMATIVE

La diversité des cadres institutionnels dans lesquels se sont opérés les processus d'émergence invite à une approche non normative.

• **Nous ne présumons pas l'existence d'une norme institutionnelle *a priori*.** L'approche adoptée pour élaborer la grille de 'capture' des institutions suppose qu'il n'existe pas un modèle institutionnel unique optimal qui s'imposerait quels que soient le niveau de développement et l'héritage institutionnel du pays. Les modèles, d'inspiration récente, vers lesquels tendent aujourd'hui les économies développées ne sont pas à projeter tels quels sur des économies dont l'héritage institutionnel et le niveau de développement sont très différents (North, 1994 ; Aoki, 2001).

En effet, les multiples exemples de décollage dans des cadres institutionnels jugés aujourd'hui "non orthodoxes" (Etats-Unis et Allemagne de la fin du XIXe siècle, France des "Trente glorieuses" et Japon d'après guerre, Corée du Sud et Taiwan des années 1960 à 1980, Chine, Vietnam aujourd'hui...) montrent que des configurations institutionnelles très différentes ont pu soutenir des périodes de croissance à un rythme durablement élevé.

Ainsi, nous ne partons d'aucun *a priori* normatif sur ce qui constitue de 'bonnes' ou de 'mauvaises' institutions. A ce stade de l'exploration de la base de données, nous laissons parler ces dernières au travers des outils statistiques de l'analyse de données (ADD) : ces outils relèvent de la statistique descriptive. Ils sont neutres en ce sens qu'ils n'appellent aucune modélisation préalable des relations entre institutions et développement et ne présupposent aucune norme en matière d'efficacité institutionnelle.

⁴ Constitution, lois et règlements, système politique, droits de propriété...

⁵ Systèmes de valeurs et croyances, coutumes, représentations, normes sociales...

• **Pour autant, tous les cadres institutionnels ne se valent pas.** Si nous ne faisons pas l'hypothèse *a priori* de l'existence d'un optimum institutionnel unique pour tous les pays considérés, l'examen empirique suggère que certaines configurations institutionnelles sont des facteurs de blocage ou au contraire favorisent le décollage économique.

• **La capacité d'un système institutionnel à évoluer pour s'adapter aux nouveaux risques et opportunités est centrale.** Une configuration institutionnelle ne se caractérise pas seulement par sa pertinence à un instant donné, mais aussi par sa capacité à être remise en cause ou adaptée, au fur et à mesure que s'opère la transformation de la société et de l'économie, ou que se présentent des difficultés (Acemoglu, Aghion et Zilibotti, 2002). La plasticité des institutions (mesurable par l'aptitude des réformes à produire du changement) constitue donc une variable importante pour caractériser les institutions d'un pays (Brousseau, 2000).

SECTION 2. ELABORATION DE LA GRILLE STRUCTURANT LE CHAMP INSTITUTIONNEL ET METHODE DE CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES

C'est sur la base de l'ensemble des développements précédents que nous élaborons la grille de capture des « Profils Institutionnels » qui structure le questionnaire de l'enquête menée dans les 85 pays couverts.

2.1. STRUCTURE DU CHAMP INSTITUTIONNEL

La structure du champ institutionnel est obtenue en croisant neuf thèmes (décrivant les fonctions essentielles remplies par les institutions du pays) et quatre secteurs (espaces dans lesquels se déploient les fonctions).

Les institutions sont découpées selon neuf thèmes :

1. **institutions politiques** : fonctionnement des institutions politiques, droits et libertés publiques ;
2. **ordre public** : sécurité des personnes et des biens, gestion des conflits au sein de la société, entre la société et l'Etat ; sécurité extérieure ;
3. **fonctionnement des administrations** : transparence et efficacité de l'action publique, corruption, indépendance et niveau d'application de la justice ;
4. **liberté de fonctionnement des marchés** : part du secteur privé dans le secteur productif et dans le système financier, part des prix libéralisés (y compris les taux d'intérêt), degré de flexibilité du marché du travail ;
5. **coordination des acteurs et anticipations** : capacité de l'Etat à faire converger les intérêts et les anticipations, vision stratégique des autorités, capacité d'absorption technologique⁶ ;
6. **sécurité des transactions et des contrats** : respect des droits de propriété, des droits des contrats, traitement des différends commerciaux ;
7. **régulation des marchés et gouvernance d'entreprise** : concurrence sur les marchés des biens et services, sur le marché du capital et sur le marché du travail, et dispositifs régulant la concurrence ; gouvernance des entreprises, régulation et supervision du système financier, instruments de dialogue social ;
8. **ouverture sur l'extérieur** : liberté de circulation des marchandises et des services, des capitaux, des personnes et de l'information ;
9. **cohésion et mobilité sociales** : équilibres sociaux et régionaux, égalité de traitement (selon le sexe, l'ethnie...) dans les traditions et du fait des institutions formelles, mobilité sociale, solidarités (traditionnelle, institutionnelle).

⁶ Ce thème 5 a fait l'objet d'un ajout significatif dans la base 2006 avec l'introduction de la dimension de coordination des acteurs. D'ores et déjà, quelques ajouts sont envisagés pour la prochaine édition de la base de données, notamment pour caractériser le degré d'ouverture de « l'ordre social » suivant l'approche de North, Wallis et Weingast (2006).

Ces neuf **thèmes** institutionnels sont croisés avec quatre **secteurs** (A- Institutions publiques, société civile, B- Marché des biens et services, C- Marché des capitaux, D- Marché du travail et relations sociales). Au total, le champ des institutions est résumé dans la grille suivante :

Grille structurant le champ institutionnel

		SECTEURS INSTITUTIONNELS			
		Environnement institutionnel	Marchés		
		- A - Institutions publiques, Société civile	- B - Marché des biens et services	- C - Marché des capitaux	- D - Marché du travail
FONCTIONS INSTITUTIONNELLES	1- Institutions politiques	droits et libertés publiques			liberté, pluralisme syndical
	2- Sécurité, ordre public	sécurité des personnes et des biens			
	3- Fonctionnement des administrations	transparence, contrôle de la corruption, efficacité de l'administration, indépendance de la justice	création d'entreprise		
	4- Liberté de fonctionnement des marchés		part du secteur privé, privatisations, distorsions de prix introduites par l'Etat	part du secteur privé, liberté des taux d'intérêt, indépendance de la Banque Centrale	part de l'emploi public, flexibilité du marché du travail formel
	5- Coordination des acteurs, anticipations (prise en compte du futur)	capacité d'arbitrage autonome de l'Etat, coordination des institutions publiques, concertation des acteurs, innovations, vision stratégique des autorités	environnement technologique des entreprises	capital-risque	formation professionnelle
	6- Sécurité des transactions et des contrats	sécurité des droits de propriété et des contrats, justice commerciale, droit de la faillite	information sur la qualité des biens, sur la situation des entreprises, propriété intellectuelle	systèmes de garanties, obligations d'information	respect du droit du travail
	7- Régulation des marchés et gouvernance d'entreprise		régulation de la concurrence, gouvernance d'entreprise	régulation de la concurrence, règles prudentielles, supervision	dialogue social
	8- Ouverture sur l'extérieur	circulation des personnes, de l'information	ouverture commerciale	ouverture financière	circulation des travailleurs
	9- Cohésion et mobilité sociales	équilibre social, égalité de traitement, mobilité sociale, solidarités		micro-crédit	segmentation du marché, mobilité sociale

La base de données « Profils Institutionnels », telle qu'elle apparaît à travers cette grille de capture des institutions, a été orientée dès sa conception vers les problématiques de croissance de long terme et de développement⁷. Les questions posées lors des enquêtes portent en effet sur l'efficacité des dispositifs institutionnels (approche *de facto*), plus que sur leur existence et leur forme précise (*de jure*).

Cette orientation vers la croissance de long terme explique que le champ thématique retenu englobe un espace beaucoup plus large que la simple « gouvernance » (publique). En d'autres termes, la gouvernance publique, qu'elle soit entendue au sens strict (fonctionnement des administrations

⁷ D'autres base de données sont orientées différemment : ainsi, l'organisation non gouvernementale Freedom House délivre une base de données institutionnelles orientée vers l'évaluation de la liberté dans le monde. Voir : <http://www.freedomhouse.org>

publiques) ou au sens large (incluant le fonctionnement des institutions politiques) est une des composantes essentielles mais non exclusive du champ institutionnel.

Concernant la nature des phénomènes décrits, les variables portent tout à la fois sur des phénomènes institutionnels (par exemple, la corruption ou la segmentation du marché du travail), sur des dispositifs issus de politiques publiques (par exemple la régulation de la concurrence), ainsi que sur les résultats de ces politiques (par exemple, la qualité des biens publics de base, école et santé). Les travaux menés à partir des données de la base pourront tenir compte, au besoin, de ces différents niveaux au sein du système institutionnel d'ensemble.

L'ensemble du champ est couvert par 356 variables élémentaires qui ont fait l'objet des réponses au questionnaire. Agrégées à un premier niveau, ces variables produisent 132 indicateurs, 110 indicateurs d'état des institutions (de 'stock') et 22 indicateurs de réformes (de 'flux'). La base ouverte au public fournit les résultats détaillés des 356 variables élémentaires ainsi que les indicateurs résultant de cette première agrégation. 80% des indicateurs du questionnaire 2001 ont été strictement reconduits dans l'enquête 2006, de façon à disposer d'une base comparative pour évaluer les évolutions institutionnelles en panel 2001-2006.

Une partie des variables de 2001 a été abandonnée en 2006, car elles étaient mal renseignées. Ont été ajoutées en 2006 des questions relatives à l'agriculture (régimes de propriété), aux partenariats public-privé, aux différents types d'actionariat des entreprises, ainsi qu'au fonctionnement des processus de coordination des acteurs et d'arbitrage entre leurs intérêts.

2.2. L'ORGANISATION DU QUESTIONNAIRE ET L'ORDONNANCEMENT DES NOTES NE FORCENT PAS LA RELATION ENTRE INSTITUTIONS ET PERFORMANCES ECONOMIQUES

Les questions posées dans l'enquête font l'objet de réponses ordonnées de 0 ou 1 à 4. Globalement, l'ordonnement est proche de celui généralement adopté par les instances internationales. Son orientation (le sens de la notation) traduit la perception commune (que la science économique ne valide pas nécessairement) du lien entre un thème institutionnel et la croissance (par exemple, on suppose généralement que l'ouverture va de pair avec la croissance donc, un degré d'ouverture élevé aboutira à une note élevée). Pour autant, l'adoption de cette orientation ne préjuge pas de la nature de la relation entre le système institutionnel dans son ensemble et les performances économiques.

En effet, nous faisons l'hypothèse que ce sont avant tout les combinaisons institutionnelles, plus que les caractéristiques des institutions prises séparément, qui influent sur les performances économiques : le profil institutionnel d'un pays ne peut donc pas être interprété de façon additive. L'exercice n'a pas pour objectif d'additionner les différentes variables que sont l'ouverture, la sécurité des transactions, la concurrence... mais bien de raisonner à partir de la composition de ces variables selon une approche multicritères : nous n'agrégeons pas l'ensemble des indicateurs élémentaires de la base en un seul indicateur synthétique, sensé représenter la qualité globale des institutions de chaque pays ordonnable en un classement unique.

Instruments de représentation des pays, les Profils institutionnels dans leur ensemble ne sont pas strictement ordonnables et ne visent pas à classer les pays⁸. Cet exercice n'aurait aucun sens.

⁸ Nous avons choisi de donner à la base de données le nom de « Profils Institutionnels » en raison de cette caractéristique essentielle.

2.3. NATURE DE L'ENQUETE ET SYSTEME DE NOTATION

Trois types d'outils peuvent être mobilisés pour « mesurer les institutions » :

a) le recueil, auprès d'experts, d'appréciations sur l'état institutionnel du pays observé. Subjectives par construction, ces appréciations sont transposées sur une échelle de notation et forment des variables qualitatives ordonnées. A ce titre, elles peuvent être traitées comme des variables quantitatives.

b) une enquête auprès d'une population représentative, pour recueillir les réponses à une batterie de questions. Le plus souvent, les questions posées concernent la propre situation des enquêtés ou celle de leur entreprise, contrairement aux consultations d'experts (ci-avant) qui portent une appréciation sur le pays dans son ensemble.

c) En complément de ces indicateurs subjectifs, on peut enfin identifier, dans le champ économique et social, des grandeurs pouvant servir de valeurs approchées (*proxies*) de caractéristiques institutionnelles.

Notre recueil de données a utilisé essentiellement la première méthode, avec quelques emprunts à la troisième⁹.

La notation s'est effectuée

- soit de 1 à 4 quand la question portait sur l'évaluation d'un phénomène (exemple : niveau de la corruption)

- soit de 0 à 4 quand la question portait sur l'existence d'un dispositif (si non = 0) et sur la qualité de sa mise en oeuvre (si oui, notez de 1=faible qualité d'application à 4=forte qualité d'application). Exemple : existence et efficacité de la mise en œuvre du dispositif de régulation de la concurrence.

Afin de réduire la subjectivité des réponses, les questions ont été, chaque fois que possible, décomposées en variables élémentaires les plus objectives possible. Par exemple, la question sur la « transparence de l'action publique dans le champ économique » est décomposée en six variables élémentaires.

Exemple extrait du questionnaire :

Transparence de l'action publique dans le champ économique

si pas de publication, mettre 0

si publication, noter de 1=pas fiable à 4=totalement fiable

0 ou note de 1 à 4

1 Budget de l'Etat	
2 Fonds extra-budgétaires	(s'il n'y a pas de fonds extra-budgétaires, mettre 4)
3 Comptes des entreprises publiques	
4 Comptes des banques publiques	
5 Statistiques économiques et financières de base (comptabilité nationale, indices de prix, commerce extérieur, monnaie et crédit...)	
6 La consultation du FMI au titre de l'article IV est-elle publiée ?	(non=0, oui partiellement=2 oui totalement=4)

L'indicateur de « transparence de l'action publique dans le champ économique » que nous retiendrons finalement sera formé par agrégation des 6 variables élémentaires ci-dessus.

⁹ Voir aussi Nicoletti *et alii* (2000) pour une démarche comparable de recueil d'indicateurs sur la régulation des marchés des produits et du travail dans les pays de l'OCDE.

La méthode d'agrégation des variables. En rapport avec le point précédent, l'agrégation porte d'abord sur les variables élémentaires pour construire des indicateurs pertinents à partir des réponses au questionnaire.

Sur les méthodes d'agrégation, il n'existe pas de solution canonique (OCDE, 2005). Dans cette présentation de la base de données, nous avons opté pour une solution qui augmente la dispersion des indicateurs afin de mieux discriminer les pays. L'opérateur d'agrégation retenu, à cette fin, est **la somme des variables élémentaires pondérées par chacun de leur écart-type** (pour tous les pays). Ainsi, un item élémentaire qui aurait une note égale pour tous les pays (absolument non discriminante) aurait un poids nul dans l'indicateur agrégé.

Au besoin, d'autres méthodes d'agrégation peuvent être adoptées par les utilisateurs de la base à partir des variables élémentaires disponibles (méthode multiplicative, avec des pondérations choisies, au moyen d'outils de l'analyse de données...), selon les buts poursuivis dans la recherche. La mise à disposition des variables dans tout leur détail rend possible tout autre mode opératoire.

Transparence de la base : la base est en libre accès pour les chercheurs (déchargeable en format Excel). Toutes les variables élémentaires à partir desquelles elle a été élaborée sont disponibles, et les méthodes d'agrégation adoptées sont clairement exposées.

Au total, l'ensemble des options adoptées dans notre démarche vise à réduire les biais inhérents à toute 'mesure' des institutions. Comme pour tous les indicateurs institutionnels proposés par les autres institutions, ceux issus de la base « Profils Institutionnels » ne sont que des *proxies* permettant de disposer d'évaluations sur l'état de phénomènes institutionnels en fonction d'un objectif posé *a priori* : ici, la croissance à long terme et le développement.

2.4. COMPARAISON DES VARIABLES DE LA BASE « PROFILS INSTITUTIONNELS » AVEC LES AUTRES INDICATEURS EXISTANTS

Nous avons effectué des tests comparant les données de notre base avec un certain nombre d'indicateurs institutionnels disponibles : avec les six indicateurs de gouvernance du World Bank Institute (Kaufmann *et alii*, 1999 à 2005), avec l'indicateur de corruption de Transparency International, avec l'indicateur de liberté de la presse de Reporters sans Frontières et avec l'indicateur de liberté politique de Freedom House.

Les tests sur ce champ restreint de variables communes ont montré une très forte convergence des données, comme cela avait déjà été le cas lors des tests effectués sur les données de la base « Profils Institutionnels 2001 » (Bertheliet *et alii*, 2004).

2.5. VARIABLES DE "STOCK" ET VARIABLES DE "FLUX"

L'essentiel des questions porte sur l'état des institutions (les 110 indicateurs de 'stock') au moment de l'enquête. Ont été ajoutées des questions portant sur la perception des dynamiques institutionnelles au cours des trois dernières années (les 22 indicateurs de 'flux'). Deux types d'indicateurs de flux sont ainsi présentés.

a) Quand les dispositifs de réformes portent sur des politiques publiques clairement identifiables (réformes fiscales, privatisations, ouverture commerciale, ouverture financière), des questions détaillées ont été posées sur leurs différents aspects constituant autant de variables élémentaires.

Exemple extrait du questionnaire :

Depuis 3 ans, réformes fiscales visant à ...

si pas de réforme, mettre 0

si réforme, noter de 1=pas d'effets à 4=effets importants

0 ou note de 1 à 4

... améliorer le recouvrement dans le cadre des dispositifs existants (renforcement de la discipline fiscale)	
... réduire les exonérations (distorsions fiscales)	
... élargir les assiettes fiscales sur les revenus, l'assiette de la TVA...	
... simplifier les dispositifs	
Cohérence, continuité et prévisibilité de ces réformes fiscales - n (de 1=faible cohérence, continuité à 4=forte cohérence)	

Comme précédemment, l'indicateur de réforme fiscale sera formé par agrégation des cinq variables élémentaires selon la méthode décrite ci-dessus.

b) Dans les autres cas, on a cherché à mesurer la dynamique récente d'une façon globale : par exemple, concernant « les libertés publiques et l'autonomie de la société civile ».

Exemple extrait du questionnaire :

Depuis 3 ans : estimez-vous que ces libertés, cette autonomie se sont globalement ...

... fortement améliorées (4), moyennement (3) sont restées stables (2), se sont détériorées (1) se sont fortement dégradées (0) ?

2.6. LA BASE PERMET DE CREER DE NOMBREUX INDICATEURS PAR AGREGATION DES VARIABLES ELEMENTAIRES

La base offre un jeu de 356 variables et 132 indicateurs à partir desquels on peut construire, par agrégation, de nouveaux indicateurs *ad hoc*, sous réserve de la pertinence économique de cette agrégation. **A titre d'illustration**, nous présentons quelques exemples de construction de nouveaux indicateurs à partir des variables de la base de données.

Indicateur de proximités institutionnelles. Cet indicateur a été construit et utilisé par Benassy-Quéré *et alii* (2005) comme déterminant des investissements directs étrangers bilatéraux, à partir des différences institutionnelles entre pays émetteur et pays récepteur.

Construction d'un indicateur de capacités non-monétaires. A l'aide de la notion de 'capacités', Amartya Sen (2005) a élargi la notion de pauvreté au-delà de la pauvreté monétaire. Ould Aoudia (2006) construit un indicateur de capacités non-monétaires qui agrège les indicateurs de la base relevant de trois champs de libertés (voir Reboud, 2006) : celui des capacités politiques, celui des capacités sociales et celui des capacités face à l'administration.

Construction de quatre indicateurs de confiance évaluant d'une part la « confiance statique » des agents entre eux et envers les institutions publiques (la confiance statique diminue les coûts de transaction) et d'autre part la « confiance dynamique » de l'ensemble des agents et des ménages vis-à-vis du futur (la confiance dynamique ou réduction de l'incertitude temporelle, sécurise les anticipations) (Ould Aoudia, 2006).¹⁰ Ces indicateurs permettent d'identifier des facteurs institutionnels qui jouent un rôle dans la croissance à long terme des économies (Meisel, 2004).

¹⁰ **L'indicateur de confiance « statique » envers les institutions publiques** est construit par agrégation des variables suivantes : transparence et lisibilité de l'action publique dans l'activité économique, contrôle de la corruption, efficacité de l'action publique en général, efficacité des administrations fiscale et douanière, respect des contrats par l'Etat et efficacité de la Justice. **L'indicateur de confiance « statique » entre agents économiques** agrège les variables suivantes : respect des droits de propriété formels, sécurité des transactions entre agents privés, information sur la situation des entreprises et information sur la qualité des biens et services. **L'indicateur de confiance « dynamique » de la société** est construit par agrégation des variables suivantes : aptitude à l'innovation, vision stratégique des autorités en matière de développement, d'éducation, d'intégration régionale, de protection de l'environnement, qualité de l'environnement technologique dans les entreprises et dans le système financier. **L'indicateur de confiance « dynamique » des ménages** agrège les variables suivantes : investissement de la population dans le futur, mobilité sociale par le mérite, niveau du chômage des jeunes diplômés.

SECTION 3. UNE PREMIERE EXPLORATION DE LA BASE DE DONNEES 2006

En cohérence avec nos options, nous utilisons dans cette première exploration les données de la base selon une approche multicritères ne comportant pas de dimension inférentielle, en laissant les données ‘parler d’elles-mêmes’. L’utilisation des outils statistiques de l’analyse de données (ADD)¹¹ répond à cette option (Lebart *et alii*, 1997 ; Robin, 1999).

3.1. CARACTERISATION DES PROFILS INSTITUTIONNELS

Nous commençons par explorer à l’aide d’une analyse multicritères l’ensemble des données de la base¹², de façon à faire apparaître les caractéristiques institutionnelles les plus significatives des pays documentés. L’exploration des données est réalisée, dans un premier temps, au moyen d’une ACP (analyse en composantes principales). Les deux premiers axes de dispersion des variables révélés par l’ACP (qui recueillent le plus d’informations de l’ensemble des variables) forment le premier plan factoriel sur lequel se projette l’ensemble des pays (graphique 1).

• **Le premier facteur qui discrimine les pays** est celui qui distingue les institutions selon leur degré de formalisation, autrement dit, d’après les fondements sur lesquels s’établissent les règles en vigueur, selon qu’elles sont davantage soutenues par des **liens personnels et informels** (pays situés sur la gauche du graphique), ou davantage par le **droit écrit** dans les sociétés connaissant un degré élevé de formalisation des règles et procédures (à droite sur le graphique 1). L’axe horizontal (35 % de la variance totale) décrit ainsi, de gauche à droite, la situation des pays selon le degré de formalisation de leurs systèmes de régulation économique, politique et sociale.

Nous débouchons donc sur deux modes de régulation des sociétés, l’un plutôt fondé sur des règles informelles et interpersonnelles, l’autre sur des règles formelles et impersonnelles, c’est-à-dire détachées des individus.

Les sociétés actuellement développées ont également suivi cette longue marche allant de systèmes sociaux construisant la confiance sur la base de relations interpersonnelles à une échelle limitée, vers des systèmes dans lesquels la confiance est davantage systémique et fondée sur des relations de droit impersonnelles. Ainsi, les droits et statuts attachés à la naissance abolis pendant la Révolution française (dans la nuit du 4 août 1789) relevaient du lien et non de règles formelles indépendantes des individus.

¹¹ L’ADD, ou statistique descriptive multidimensionnelle, est une méthode statistique appliquée à un ensemble d’individus caractérisés par un nombre élevé de variables. Elle vise à obtenir une description aussi fidèle que possible d’un ensemble d’observations trop nombreuses et dépendantes les unes des autres pour être interprétables en première lecture. Cette technique de représentation des données ne nécessite pas d’hypothèses statistiques sur la distribution jointe des données ni de référence à un modèle particulier. Elle n’emprunte pas à la modélisation ni aux procédures inférentielles : on laisse les données « parler d’elles-mêmes » (Lebart, Morineau et Piron, 1997). Dans les analyses développées ici, cela signifie que nous ne partons pas d’un modèle *a priori* sur le lien entre institutions et développement.

¹² La base formée par les 110 indicateurs ‘de stock’ a été réduite par agrégations successives (voir la méthode utilisée dans Bertheliet *et alii*, 2004) pour aboutir à un ensemble de 71 indicateurs institutionnels à partir desquels sont menées les différentes analyses de données présentées ici (voir en annexe 2 la liste des indicateurs utilisés).

Quatre grandes familles institutionnelles apparaissent

La projection des pays sur les deux premiers axes (graphique 1) décrit une répartition des pays en quatre familles de systèmes institutionnels, identifiées dans les quatre quadrants du graphique.

Les noms donnés aux quatre familles désignent les caractéristiques institutionnelles extrêmes pour chacun des quatre quadrants (pays situés près des angles du plan) :

- les systèmes « informels-autoritaires » allient prédominance des relations informelles et poids élevé de l'Etat dans la société ;
- les « informels-fragmentés » combinent une faible formalisation des règles et de plus larges espaces de libertés, qui peuvent relever de défaillances de l'Etat ;
- les « libéraux purs » combinent un haut degré de libertés et de formalisation des règles ;
- enfin, les systèmes « libéraux tempérés » allient un haut degré de formalisation des règles et des dispositifs publics de protection des citoyens.

• Les profils institutionnels du quadrant Nord-Ouest peuvent être qualifiés 'd'informels-autoritaires'

Dans ces pays, les institutions combinent la force des traditions et la sécurité pour les habitants, avec une intervention publique importante mais dont l'efficacité n'est pas toujours assurée. Non que l'Etat soit faible. Bien au contraire, il contrôle étroitement ses citoyens ou ses sujets : la société civile dispose d'une autonomie très limitée ; la circulation des personnes et le pluralisme de l'information sont réduits. L'Etat contrôle également le fonctionnement des marchés qui demeurent peu ouverts. Le poids des traditions pèse, inégalement, sur la mobilité sociale.

Au sein de ce quadrant, la forte présence des autorités publiques révèle en fait deux types d'emprise autoritaire de l'Etat sur la société : les Etats tirent leur légitimité soit de la redistribution de ressources rentières (Syrie, Ouzbékistan, Iran, Arabie Saoudite, Egypte, Algérie,...), soit de leur capacité à amorcer le développement du pays (Chine, Vietnam, Tunisie, Botswana, Thaïlande, Malaisie, ...).

• Les profils institutionnels du quadrant Sud-Ouest peuvent être qualifiés 'd'informels - fragmentés'

Les Etats sont peu présents dans la vie économique et peu efficaces. Les solidarités infra ou non étatiques sont actives au sein des pays les plus à gauche du quadrant, apportant une forme de sécurité qui compense en partie les défaillances publiques. Les droits politiques, économiques et sociaux ne sont pas garantis aux citoyens, mais les plus dynamiques peuvent bénéficier d'ouvertures, d'opportunités et d'espaces de liberté.

Les pays emblématiques de cette configuration sont les pays d'Afrique subsaharienne, et notamment le Bénin, le Niger, le Mali, le Tchad, le Cameroun, le Burkina-Faso, mais aussi le Cambodge. Le Yémen et la Mauritanie, présents dans ce quadrant mais proches de l'axe horizontal, se caractérisent par un plus haut degré d'informalité et moins de libertés. A l'inverse, les Philippines, la Bolivie, le Pérou et le Guatemala (proches de l'axe vertical) connaissent un niveau plus élevé de libertés pour une moindre informalité. Dans ces derniers pays, les populations font face à des risques sociaux élevés (maladie, chômage, vieillesse) : les solidarités traditionnelles y ont été érodées tandis que les solidarités formelles y sont encore très limitées.

• ***Les profils institutionnels du quadrant Sud-Est correspondent à un ‘libéralisme pur’***

Les sociétés sont ouvertes sur l’extérieur et dotées d’institutions publiques de qualité. Les dispositifs publics sont relativement peu protecteurs.

Les pays correspondant à ce quadrant sont hétérogènes, car ils vont d’Etats très efficaces (Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Hong-Kong), à des Etats beaucoup moins efficaces dans des sociétés où les opportunités sont relativement ouvertes et les risques élevés car l’Etat n’assure qu’une protection limitée des citoyens (Argentine, Brésil).

• ***Les profils institutionnels du quadrant Nord-Est correspondent à un ‘libéralisme tempéré’***

Les Etats sont impliqués dans la vie sociale. Ils assurent la sécurité et la protection de leurs citoyens par une bonne application du droit. La mobilité sociale par le mérite y prévaut. La sécurité des transactions et des droits de propriété va de pair avec une administration publique globalement efficace. La société se projette et investit dans le futur. Ceci correspond au modèle social européen (France, Allemagne, Norvège, Suède, ainsi que Japon), mais aussi à des profils différents comme ceux d’Israël et de Singapour. Taïwan, l’île Maurice et la Corée du Sud se rapprochent de ce modèle.

Au demeurant, la relative stabilisation institutionnelle observée sur le graphique 1 atténue les différences entre les systèmes institutionnels des quadrants Nord-Est (libéralisme tempéré) et Sud-Est (libéralisme pur).

3.2. QUELLES SONT LES TENDANCES DES REFORMES EN COURS ?

A côté des variables décrivant l’état des institutions (indicateurs de ‘stock’), qui constituent la grande majorité des indicateurs de la base, cette dernière comprend des indicateurs de ‘flux’ rassemblant deux types de données : celles qui mesurent l’évolution sur les trois dernières années (2004-2006) d’un phénomène tel qu’il perçu par les personnes ayant répondu au questionnaire (par exemple : évolution de la corruption, évolution de la sécurité des transactions) et celles qui évaluent, sur le même intervalle de temps, l’intensité et la qualité des réformes (par exemple les réformes fiscales, la libéralisation financière, les privatisations).

Les réformes portant sur la gouvernance publique prennent le pas sur celles portant sur la libéralisation des marchés

Globalement, les pays se répartissent, du point de vue de la dynamique institutionnelle sur la période étudiée (2004-2006), en trois groupes : ceux qui ont connu d’importants mouvements de réformes, ceux qui, au contraire, ont manifesté une grande résistance aux dynamiques institutionnelles et ceux, constituant la grande majorité des pays, qui ont connu des évolutions moyennes, relativement faibles.

Dans cet ensemble relativement peu différenciable, quelques tendances se dessinent toutefois :

- les pays sont globalement plus (ou moins) dynamiques sur tous les indicateurs retenus (les variables sont corrélées positivement dans l’ensemble) : l’axe principal de discrimination des pays peut être défini comme celui les distinguant selon l’intensité des dynamiques de réforme ;

- la seconde tendance permet de distinguer les pays selon l'orientation du champ des réformes : ceux qui ont connu, sur la période 2004-2006, une dynamique portant sur les institutions de gouvernance publique de ceux qui ont plutôt connu une dynamique tournée vers la libéralisation des institutions de marchés (des biens et services, des capitaux, du travail) ;
- la projection des variables de flux sur l'ensemble des variables de stock¹³ permet d'approfondir la question de l'orientation des réformes. Un faisceau groupé de variables de réformes de gouvernance apparaît. A l'inverse, les variables de réformes des marchés se projettent dans toutes les directions, ce qui témoigne de leur recul dans les agendas de réformes, manifesté par une mise en œuvre relativement faible et dispersée.

Au total, la base de données reflète la convergence des réformes vers la gouvernance publique, ou, en d'autres termes, le mouvement progressif des réformes qui sont passées, des années 1980 et 1990 aux années 2000, du terrain de la libéralisation des marchés à celui de la gouvernance.

¹³ Dans l'ACP utilisée pour cette analyse, les variables de stock sont actives tandis que les variables de flux sont illustratives. Le graphique de cette analyse n'est pas représenté dans ce document.

SECTION 4. PRESENTATION DE LA BASE EN PANEL 2001-2006

Comme il a été signalé dans l'introduction, la base de données a fait l'objet de deux versions, l'une en 2001, portant sur 51 pays, l'autre en 2006, étendue à 85 pays. La structuration du champ thématique est globalement identique et la majeure partie des indicateurs se retrouve dans les deux versions de la base. Celle-ci délivre donc des informations en panel permettant de suggérer une dynamique institutionnelle entre 2001 et 2006.

4.1. REMARQUES PREALABLES

Un certain nombre de données de la base 2001 ont été modifiées, suite à des remarques faites entre 2001 et 2006 par des utilisateurs de la base qui ont signalé des incohérences dans les variables élémentaires ou ont transmis des informations supplémentaires permettant de modifier les données. Nous avons donc apporté un certain nombre de rectifications (en nombre limité) dans cette nouvelle édition de la base 2001.

Par ailleurs, et ce point est le plus important, nous soulignons la difficulté d'interprétation des évolutions dynamiques : les appréciations sur les caractéristiques institutionnelles, subjectives par construction, peuvent dépendre de l'évolution du regard de l'ensemble des personnes qui ont complété le questionnaire.

Deux types de biais peuvent résulter de ce fait.

1- D'une part, pour un pays donné, la conjoncture économique, un élan vigoureux (ou un blocage manifeste) dans les réformes institutionnelles peuvent introduire un biais dans l'évaluation de l'état des institutions : tel pays qui aurait connu une forte (faible) croissance pourrait se voir attribuer des appréciations surévaluées (sous-évaluées) de ses caractéristiques institutionnelles. De même, un mouvement de réformes résolu (ou au contraire un freinage des réformes) pourrait entraîner des appréciations trop positives (trop négatives) quant à l'état des institutions mesuré dans les variables de 'stock'.

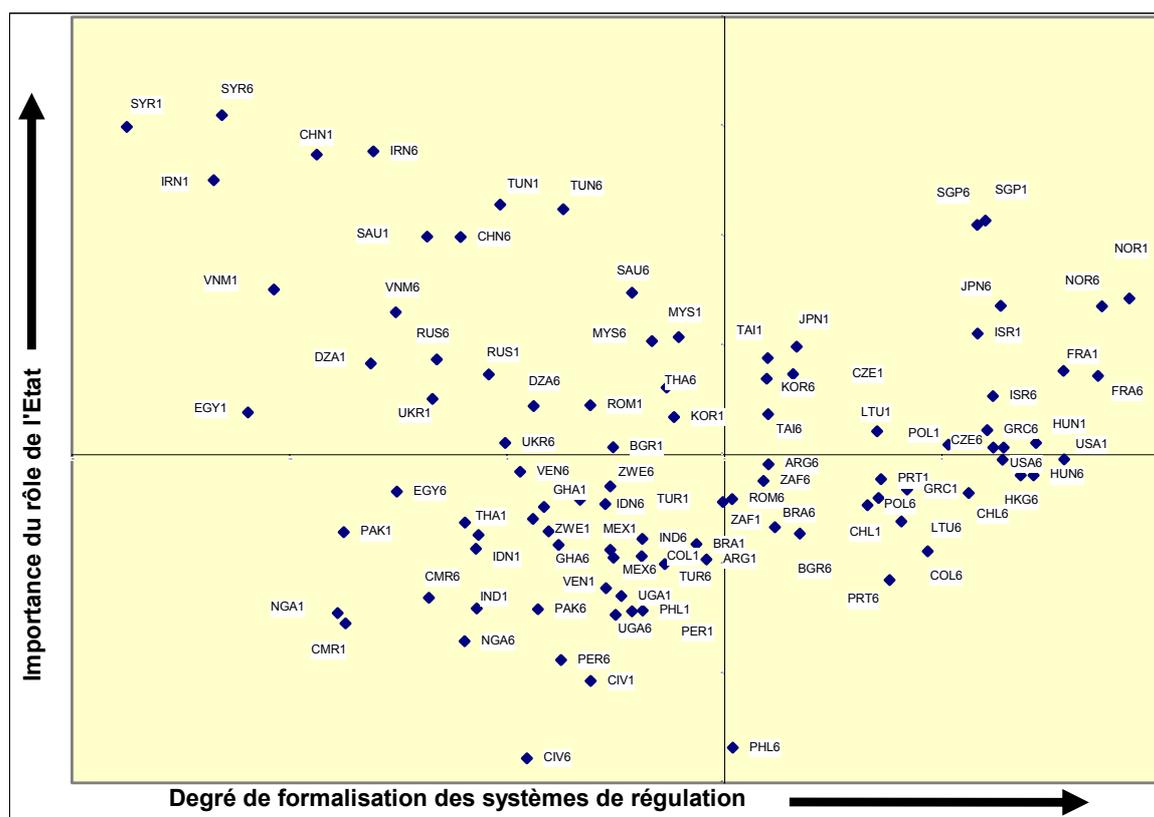
2- D'autre part, les priorités dans les politiques de développement, notamment celles des institutions financières internationales qui modèlent la vision d'ensemble des acteurs du développement, ont évolué entre les deux dates : en 2001, nous étions à la fin de la période où la libéralisation des marchés était l'axe majeur des politiques prescrites. En 2006, ce sont les réformes portant sur l'amélioration de la gouvernance qui ont pris le pas, modifiant par là même le regard des personnes qui ont répondu au questionnaire. Ce second type de biais tend à déformer dans le même sens les évaluations de tous les pays pour une année donnée. Les comparaisons entre les pays restent donc valides pour cette année, le biais ne devant apparaître que dans la comparaison dynamique entre les deux dates.

Ces réserves, ajoutées à celles inhérentes à toute 'mesure' des institutions, doivent conduire à une grande prudence dans l'exploitation en dynamique de la base en panel.

4.2. PRESENTATION SUCCINCTE DU PANEL 2001-2006 PAR UNE ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

Pour illustrer le contenu de la base en panel 2001-2006, nous effectuons une ACP sur les indicateurs et les pays communs aux deux versions de la base. Nous faisons figurer dans la même analyse les 51 pays à deux dates différentes, une fois pour l'année 2001 et une fois pour l'année 2006 (ex : ARG1 pour Argentine en 2001 et ARG6 pour Argentine 2006)¹⁴. L'analyse a porté sur les 79 variables du panel.

**Graphique 2 : Projection des pays sur le premier plan factoriel de l'ACP
(panel 2001-2006 - 51 pays, 79 variables de stock actives)**



Source : « Profils Institutionnels 2001-2006 »

Les deux axes du premier plan factoriel, sur lequel se projettent 44,6% de la variance totale, représentent les mêmes grandes familles d'indicateurs que ceux de l'ACP portant sur les 85 pays de la base 2006. A partir de l'examen de la projection des variables actives sur les axes 1 et 2 précédemment étudiés, on trouve, horizontalement et de gauche à droite, la formalisation croissante des règles et, verticalement, la plus ou moins grande importance du rôle de l'Etat dans la société.

Les positions respectives d'un même pays indexé en 1 (pour 2001) et 6 (pour 2006) constituent un indicateur de la dynamique institutionnelle suivie par le pays entre ces deux dates.

¹⁴ Dans l'ACP ici présentée, les axes ne sont déterminés que par les variables actives de 2006, les variables 2001 étant illustratives. Cela signifie que l'on a choisi de projeter sur l'espace des institutions de 2006 la situation institutionnelle des pays de 2001 (en d'autres termes, les variables de 2001 ne contribuent pas à la définition des axes factoriels).

Conclusion

Avec ses deux versions 2001 et 2006, la base de données « Profils Institutionnels » vise à prendre place parmi les principales sources d'indicateurs institutionnels disponibles et participer au débat sur la « mesure des institutions ».

Cette base de données est orientée vers l'exploration des liens entre institutions et développement économique. Grâce à la transparence de ses méthodes d'élaboration, la mise à disposition gratuite des données sources, la réduction d'un grand nombre de biais et l'étendue du champ institutionnel couvert, elle représente un outil original pour la communauté de la recherche et, de manière plus générale, pour tous les producteurs et utilisateurs d'indicateurs institutionnels. Les concepteurs de cette base sont ouverts aux commentaires critiques d'ici la prochaine édition prévue en 2009.

Références Bibliographiques

- ACEMOGLU D., P. AGHION et F. ZILIBOTTI (2002), *Distance to Frontier, Selection, and Economic Growth*, NBER Working Paper 9066.
- AOKI M. (2001), *Toward A Comparative Institutional Analysis*, MIT Press.
- ARON J. (2000), *Growth and Institutions: A Review of Evidence*, The World Bank Research Observer, 15(1), pp. 99-135, février.
- BANQUE MONDIALE (2003), *MENA Development Report: Better Governance for Development in the Middle East and North Africa: Enhancing Inclusiveness and Accountability*, Washington D.C.
- BANQUE MONDIALE (1998), *Beyond the Washington Consensus: Institutions Matter*, World Bank Latin American and Caribbean Studies, Washington D.C.
- BENASSY-QUERE A., M. COUPET, et T. MAYER (2005), *Institutional Determinants of Foreign Investment*, CEPII, Document de travail n° 2005-05.
- BERTHELIER P., A. DESDOIGTS et J. OULD AOUDIA (2004), « Profils Institutionnels : Présentation et analyse d'une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés », *Revue Française d'Economie*, vol. XIX.
- BROUSSEAU E. (2000), « Processus évolutionnaires et institutions », *Problèmes Economiques* n° 2693.
- JÜTTING J. P. (2003), *Institutions and Development : A Critical Review*, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- KAUFMANN D., A. KRAAY et P. ZOIDO-LOBATON (1999), *Governance Matters*, World Bank Working Paper n° 2196.
- KAUFMANN D., A. KRAAY et P. ZOIDO-LOBATON (2002), *Governance Matters II*, World Bank Working Paper n° 2772.
- KAUFMANN D. et A. KRAAY (2002), "Growth without Governance", *Economia*, vol. 3 (1).
- KAUFMANN D. (2003), *Governance Redux: the Empirical Challenge*, World Bank Institute, Banque mondiale.
- KAUFMANN D. (2004), "Corruption Matters: Evidence-Based Challenge to Orthodoxy", *Journal of Development Policy and Practice*, Canadian International Development Agency.
- KAUFMANN D. (2005), *Click Refresh Button: Investment Climate Reconsidered*, Development Outreach, World Bank Institute, Banque mondiale.
- MEISEL N. (2004), *Culture de gouvernance et développement: intérêt de l'expérience française pour la gouvernance des entreprises et la gouvernance publique dans les pays en développement*, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- MEISEL N. et J. OULD AOUDIA (2007, à paraître), *La 'bonne gouvernance' est-elle une bonne stratégie de développement ?*, Document de travail, DGTPE, Paris.
- NICOLETTI G., S SCARPETTA et O. BOYLAUD (2000), *Summary Indicators of Product Regulation with an Extension to Employment Protection Legislation*, OECD Working Paper n° 226.
- NORTH D. C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, UK.
- NORTH D. C. (1994), "Economic Performance through Time", *American Economic Review*, 84 (3).
- NORTH D.C., J.J. WALLIS et B.R. WEINGAST (2006), *A Conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History*, NBER Working Paper n° 12795.
- OCDE (2005), *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide*, Paris.

OULD AOUDIA J. (2006), *Croissance et Réformes dans les pays arabes méditerranéens*, Notes et Documents n° 28, Agence Française de Développement, Paris.

REBOUD V. (2006), *Amartya Sen : un économiste du développement ?*, Notes et Document n° 30, Agence Française de Développement, Paris.

RODRIK D., A. SUBRAMANIAN et F. TREBBI (2002), *Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Geography and Integration Economic Development*, IMF Working Paper 02/189.

ANNEXE 1: LES 85 PAYS DE LA BASE DE DONNEES 2006

"Profils Institutionnels 2006" : Liste des pays par zone					
1	CHN	Chine	46	BGD	Bangladesh
2	HKG	Hong Kong	47	IND	Inde
3	IDN	Indonésie	48	LKA	Sri Lanka
4	KHM	Cambodge	49	PAK	Pakistan
5	KOR	Corée, République de	50	BEN	Bénin
6	MYS	Malaisie	51	BFA	Burkina Faso
7	PHL	Philippines	52	BWA	Botswana
8	SGP	Singapour	53	CIV	Côte d'Ivoire
9	TAI	Taïwan	54	CMR	Cameroun
10	THA	Thaïlande	55	ETH	Éthiopie
11	VNM	Vietnam	56	GAB	Gabon
12	BGR	Bulgarie	57	GHA	Ghana
13	CZE	Rép tchèque	58	KEN	Kenya
14	EST	Estonie	59	MDG	Madagascar
15	HUN	Hongrie	60	MLI	Mali
16	KAZ	Kazakhstan	61	MOZ	Mozambique
17	LTU	Lituanie	62	MRT	Mauritanie
18	POL	Pologne	63	MUS	Maurice
19	ROM	Roumanie	64	NER	Niger
20	RUS	Russie, Fédération de	65	NGA	Nigeria
21	TUR	Turquie	66	SEN	Sénégal
22	UKR	Ukraine	67	TCD	Tchad
23	UZB	Ouzbékistan	68	UGA	Ouganda
24	ARG	Argentine	69	ZAF	Afrique du Sud
25	BOL	Bolivie	70	ZWE	Zimbabwe
26	BRA	Brésil	71	CAN	Canada
27	CHL	Chili	72	DEU	Allemagne
28	COL	Colombie	73	ESP	Espagne
29	CUB	Cuba	74	FRA	France
30	DOM	République dominicaine	75	GBR	Royaume-Uni
31	GTM	Guatemala	76	GRC	Grèce
32	MEX	Mexique	77	IRL	Irlande
33	PER	Pérou	78	ISR	Israël
34	VEN	Venezuela	79	ITA	Italie
35	DZA	Algérie	80	JPN	Japon
36	EGY	Égypte	81	NOR	Norvège
37	IRN	Iran	82	NZL	Nouvelle Zélande
38	JOR	Jordanie	83	PRT	Portugal
39	KWT	Koweït	84	SWE	Suède
40	LBN	Liban	85	USA	États-Unis
41	MAR	Maroc			
42	SAU	Arabie Saoudite			
43	SYR	Syrie			
44	TUN	Tunisie			
45	YEM	Yémen			

ANNEXE 2: PRESENTATION DES 132 INDICATEURS DE LA BASE PROFILS INSTITUTIONNELS (110 INDICATEURS 'DE STOCK' ET 22 'DE FLUX')

I/ les 110 indicateurs 'de stock' ou d'état des institutions

SECTEUR A : Institutions publiques / Société civile (49 indicateurs)	
A100	Droits politiques
A101	Libertés publiques et autonomie de la société civile
A102	Concentration des médias
A103	Centralisation / décentralisation : dévolution des pouvoirs locaux
A104	Centralisation / décentralisation : autonomie fiscale
A200	Sécurité publique interne
A201	Sécurité publique extérieure
A300	Transparence de l'action publique dans le champ économique
A301	Lisibilité de la politique économique (politique budgétaire, fiscale, monétaire, de change)
A302	Contrôle de la corruption
A303	Relations Etat / Citoyens
A304	Système fiscal
A305	Fonctionnement de l'Administration douanière
A306	Passation des marchés publics et des délégations de service public
A307	Fonctionnement de la justice (non commerciale)
A308	Qualité de l'offre de biens publics : éducation et santé de base
A502	Concentration des organisations au sein des acteurs majeurs
A503	Organisations formelles ou informelles
A504	Organisations représentatives
A505	Structures de concertation pour faire émerger un intérêt commun entre les acteurs
A506	Capacité d'arbitrage autonome de l'Etat
A507	Transparence du processus de concertation
A508	Coordination entre ministères, au sein des administrations
A509	Polarisation des Ministères et administrations vers l'exécutif
A510	Capacité des autorités politiques
A510	Aptitude de la société à l'adaptation et à l'innovation
A511	Vision stratégique à long terme des autorités
A512	Stratégies des autorités
A513	Priorités des élites locales
A514	Investissement dans le futur de la population
A600	Sécurité des droits de propriété traditionnels
A601	Sécurité des droits de propriété formels
A602	Forme des contrats entre acteurs privés
A603	Sécurité des contrats entre acteurs privés
A604	Respect des contrats par l'Etat
A605	Justice en matière commerciale
A606	Droit des faillites d'entreprises
A607	Application du droit sur la faillite des entreprises
A800	Circulation des personnes, de l'information
A801	Emigrés et diasporas des nationaux hors des frontières : rôle dans la vie économique du pays d'origine
A802	Immigrés dans le pays : rôle économique
A803	Pressions extérieures
A900	Non-ségrégations fondées sur les traditions et croyances
A901	Accès sans discrimination à la santé et à l'emploi public et privé
A902	Subventions aux produits de base (filet social)
A903	Solidarités traditionnelles : maladie, chômage, retraite
A904	Solidarités institutionnelles : maladie, chômage, retraite
A905	Equité dans l'accès aux biens publics de base : éducation, santé, eau, électricité
A906	Formation des élites

SECTEUR B : Marché des Biens & Services (26 indicateurs)	
B300	Démarches administratives pour la création d'entreprise
B400	Part du secteur public dans le PIB en 2001
B401	Part du secteur public dans le PIB en 2006
B402	Part du secteur public dans les services d'intérêt général
B403	Prix administrés et prix de marché
B500	Environnement technologique
B600	Information sur la situation des entreprises
B601	Information sur la qualité des biens : Normes et standards nationaux
B602	Information sur la qualité des biens : Normes et standards internationaux
B603	Propriété intellectuelle
B604	Dispositif de défense de la propriété intellectuelle
B605	Secteur agricole : Part propriété collective traditionnelle
B606	Secteur agricole : Part propriété publique
B607	Secteur agricole : Sécurité des droits et des transactions fonciers
B700	Concurrence des entreprises : facilité d'entrée sur le marché
B701	Concurrence dans la distribution (consommation des ménages)
B702	Concurrence des entreprises : dispositifs de régulation de la concurrence
B703	Secteur agricole : Concentration des terres agricoles
B704	Entreprises non financières : imbrication du capital local (privé et/ou public)
B705	Actionnariat : Poids des investisseurs institutionnels
B706	Actionnariat : Poids de l'Etat
B707	Actionnariat : Poids de l'actionnariat familial
B708	Actionnariat : Poids de l'actionnariat dispersé
B709	Groupes multisectoriels (du type chaebols coréens)
B710	Information sur la structure des participations au sein des entreprises locales
B800	Convertibilité et adhésion à l'OMC ; règles d'octroi des licences d'importation

SECTEUR C : Marché des capitaux (17 indicateurs)	
C400	Part des banques privées dans le secteur bancaire en 2001
C401	Part des banques privées dans le secteur bancaire en 2006
C402	Intervention de l'Etat dans l'affectation des crédits et dans la politique monétaire
C500	Diffusion des technologies, innovation : niveau de compétence des cadres dans les banques
C501	Diffusion des technologies, innovation : capital-risque
C502	Assurances, fonds de pension
C600	Crédit traditionnel (informel ou peu formel)
C601	Information sur la situation des banques
C602	Garantie demandées par les banques
C603	Obligations de publications pour les entreprises lors des émissions d'actions
C700	Concurrence au sein du système bancaire
C701	Dispositif régulant le fonctionnement concurrentiel du système bancaire
C702	Règles prudentielles : écart de droit entre les standards locaux et internationaux
C703	Supervision bancaire et financière
C704	Contrôle interne des banques
C800	Ouverture financière
C900	Micro-crédit

SECTEUR D : Marché du travail (18 indicateurs)	
D100	Libertés syndicales
D101	Pluralisme et autonomie des syndicats
D400	Part de l'emploi dans l'administration et les entreprises publiques
D401	Rigidité du marché du travail formel
D500	Formation professionnelle des adultes
D600	Marché du travail : part de l'informel
D601	Droit du travail
D602	Protection du contrat de travail
D603	Inspection du travail, justice prud'homale
D700	Niveau des négociations salariales des non-cadres
D701	Dialogue social
D800	Ouverture au personnel d'encadrement étranger
D801	Solde migratoire des mouvements de personnes non-qualifiées
D802	Solde migratoire des mouvements de personnes qualifiées
D900	Segmentation du marché du travail
D901	Mobilité sociale : recrutement dans le secteur public et privé
D902	Mobilité sociale : emploi (ou chômage) des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur
D903	Travail des enfants

II / les 22 indicateurs ' de flux ' : les réformes dans les 4 secteurs A, B, C, D

Secteurs A, B, C et D : variables de réformes (22 indicateurs)	
A150	Depuis 3 ans, évolution des droits politiques
A151	Depuis 3 ans, évolution des libertés, de l'autonomie de la société civile
A250	Depuis 3 ans, évolution de la sécurité
A350	Depuis 3 ans, évolution de la transparence, de la lisibilité de l'action publique
A351	Depuis 3 ans, évolution de la corruption, petite et grande
A352	Depuis 3 ans, évolution de l'efficacité globale de l'action publique
A353	Réformes fiscales, depuis 3 ans
A354	Depuis 3 ans, évolution de l'efficacité du système fiscal
A355	Depuis 3 ans, évolution de l'indépendance, l'efficacité de la justice
A356	Réformes de l'administration publique, depuis 3 ans
A650	Depuis 3 ans, évolution de la sécurité des transactions
B450	Réformes : Privatisations d'entreprises non financières entre 2001 et 2006
B451	Réformes : Conduite du programme de privatisation des entreprises non financières
B452	Réformes : Ouverture du programme de privatisation des entreprises non financières
C450	Réformes : Privatisations des banques entre 2001 et 2006
C451	Réformes : Conduite du programme de privatisation des banques
C452	Réformes : Ouverture du programme de privatisations des banques et établissements financiers
C453	Réformes pour libéraliser le crédit, depuis 3 ans
C750	Réformes de la régulation du système financier, depuis 3 ans
C850	Réformes pour ouvrir le système financier, depuis 3 ans
D450	Réformes pour flexibiliser le marché du travail formel, depuis 3 ans
D950	Réformes pour déségréger le marché du travail, depuis 3 ans